



REFLEXIONS SUR LA QUESTION DE LA SECURITE A SAINT-BARTHELEMY

INTRODUCTION

Le modèle économique de Saint-Barthélemy repose sur une sécurité de premier plan. C'est une des composantes essentielles pour un tourisme de qualité et de haut-de-gamme.

Or, depuis déjà de nombreuses années, force est de constater que la sécurité dans l'île est mise à mal à mesure que la population augmente.

En effet, la population résidente et saisonnière ne cesse de croître, ce qui est propice à l'exacerbation des tensions dont les conséquences sont néfastes à la fois pour l'image de l'île mais aussi au bien-être de ses habitants.

Compte tenu de la dégradation de la situation et faisant suite à ma proposition, le CESCE, lors de son assemblée plénière du 29 avril 2021, a voté la constitution d'une commission « sécurité ».

Le sujet de la sécurité est vaste car il concerne tous les types d'infractions et leur traitement idoine par les personnels spécialisés.

Ainsi, au cours de cette réflexion, j'ai auditionné des acteurs professionnels qualifiés intervenant dans le domaine de la sécurité, des citoyens ainsi que des commerçants de manière à mieux percevoir leurs expériences et leurs attentes.

J'ai également pu recueillir de nombreux témoignages au sein même du CESCE qui est régulièrement saisi sur ce sujet par la société civile dont ses conseillers sont les représentants.

Grâce à ce travail, il a ainsi pu être possible d'établir des constats (I) qui ont permis d'ouvrir la réflexion sur des voies d'amélioration et des préconisations (II).

L'objet de cette note n'est pas tant de prétendre pouvoir exposer la solution parfaite mais plutôt de proposer des voies de bon sens qui, si elles étaient appliquées permettraient de mieux contrôler la dérive en cours afin, à tout le moins, de l'infléchir.

I. LES CONSTATS

Nous constatons que les incivilités (de toute nature) font saillie.

Sur les routes, dans la rue mais aussi dans les commerces (restaurants en particulier), les tensions s'aggravent.

Si les origines de ces tensions sont multiples et tiennent effectivement aux conséquences du modèle économique local, elles sont généralement liées aux saisonniers et autres personnels étrangers venus travailler dans les hôtels, les restaurants et les entreprises du BTP.

Souvent mal payés, ces personnels vivent dans des conditions difficiles, parfois même insalubres, ce qui vient alimenter d'autant plus les tensions déjà croissantes.

Cela constitue l'un des gisements générateurs de tensions : **celui des conditions de vie liées au logement.**

Cela mérite d'être souligné car s'il n'est pas directement lié au sujet de la sécurité, ce phénomène y participe activement.

Les investigations menées au cours de cette réflexion et particulièrement lors des auditions ont permis d'identifier les formes de délinquances (A), les profils variés de délinquants (B) et les moyens dont dispose Saint-Barthélemy en matière de sécurité (C).

A. Les Formes de délinquance

Nous avons pu analyser les différentes formes de délinquance dans l'île en consultant essentiellement la gendarmerie puis la Police Territoriale.

Braquages, cambriolages, agressions verbales, divers actes d'incivilités, vol en villas, violence au collège, drogue, insécurité routière, forment le panorama de la délinquance locale. Pour l'heure.

Nota : Malgré ma demande auprès de la préfecture, nous restons sans retour des chiffres de la délinquance locale à proprement parler.

B. Les profils de délinquants

Nous avons également constaté une grande diversité dans les profils des délinquants agissant sur le territoire mais nous ne relèverons ici que les catégories les plus prégnantes issues de notre analyse et qui pourraient réellement mettre en péril l'image de Saint-Barthélemy.

D'une part, compte tenu du type de clientèle en visite à Saint-Barthélemy, les commerçants, en particulier les bijoutiers-horlogers, présentent souvent dans leurs vitrines des articles de très grande valeur qui attisent forcément les convoitises des cambrioleurs (1) et des braqueurs (2).

D'autre part, comme nous l'avons signalé plus haut, l'augmentation du nombre de personnels saisonniers ou de passage contribue à la dégradation de la situation (3).

Enfin, les liaisons maritimes quotidiennes entre Saint-Barthélemy et Saint Martin favorisent également une certaine forme de délinquance (4).

1. Pour ce qui est des ***cambrioleurs***, les individus qui ont opéré n'ont toujours pas été identifiés (*et pourraient bien même résider sur l'île, mais rien n'est moins sûr...*)
2. En ce qui concerne **les « braqueurs »**

Ils se sont manifestés tout récemment et à plusieurs reprises.

Malheureusement un braquage à main armée a finalement abouti, chez « Diamond Genesis » à Gustavia le 16 décembre 2020.

Au-delà du traumatisme subi par les personnels de ce commerce et des clients présents au moment des faits, nous pouvons déplorer le fait que les délinquants sont parvenus à s'enfuir probablement par la mer au moyen d'une embarcation non identifiée avec un butin très élevé.

L'enquête est toujours en cours, mais lors d'un entretien, la directrice de la boutique nous a confié que les malfaiteurs ont tenté de revenir avec, cette fois, des moyens pour le moins sophistiqués tels que l'utilisation d'un drone pour tenter d'entrer par le toit.

Nous avons donc affaire à des personnes rompues à l'exercice, expérimentées et dont les exactions peuvent s'envenimer le cas échéant, ce qui serait autrement plus grave. (Utilisation d'armes à feu, blessés voire décès).

Difficile également de ne pas penser à la tentation que peuvent représenter les super yachts de luxe amarrés en baie de Gustavia aux yeux de malfaiteurs.

3. En troisième lieu ont été identifiés les « nouveaux entrants ».

Qu'ils soient saisonniers dans le secteur du tourisme ou bien travailleurs dans le BTP leur nombre ne cesse de croître car il est intimement lié à la demande des entreprises.

Par mesure d'économie mais aussi pour des raisons de pénurie de logements, les entrepreneurs embauchent des personnels souvent jeunes et sans grande qualification. Pour certains, ils sont tentés d'adopter des comportements à risque. (Consommation d'alcool, de drogues, délinquances routières...)

Cela participe à la dégradation des conditions de vie et à la baisse de la qualité du travail.

Ce phénomène ne peut qu'engendrer des tensions supplémentaires et corollairement des incivilités.

Avec l'organisation de l'hébergement de ces types de travailleurs concentré dans des mêmes espaces, l'étape suivante pourrait être la montée des communautarismes, antichambre d'une dérive sécuritaire majeure...

4. En quatrième lieu « certains usagers des ferries »

Souvent lié aux nouveaux entrants et principalement localisés au débarcadère du port, un bon nombre de personnes vont et viennent en toute liberté sans grand contrôle : une aubaine pour le développement de petits commerces en tout genre.

Cette situation donne l'impression que tout est permis localement, ce qui est propice à l'installation et à la hausse de la délinquance, particulièrement en provenance de Saint-Martin.

Cette délinquance qui par ailleurs doit trouver Saint-Barth extrêmement accueillante, il faut bien le reconnaître.

Nota : la pratique du « wheeling » sur les axes routiers de l'île et les comportements très à risques de certains jeunes en scooter, ne font pas d'eux des délinquants à proprement parler. Pour autant, il faut veiller à maîtriser ce phénomène afin qu'il ne vienne pas ternir l'image de l'île et contribuer à faire grandir le sentiment d'insécurité sur nos routes parfois ressenti comme tel par nos touristes.

C. Les Moyens dont dispose l'île pour assurer la sécurité

1. La gendarmerie : Moyens et champs d'intervention

Dans le cadre de la commission, un entretien avec le lieutenant commandant de la brigade de gendarmerie a été organisé afin d'échanger sur l'organisation de la gendarmerie à Saint-Barthélemy.

Nouvellement arrivé sur l'île, les remarques qu'il nous a livrées sont d'autant plus intéressantes qu'elles font écho à une expérience métropolitaine récente qui lui permet de mettre en relief certaines lacunes locales.

La brigade de gendarmerie possède une dotation technique d'une unité standard.

Selon le lieutenant de gendarmerie, les effectifs humains seraient non seulement suffisants – au nombre de 30 - mais qui plus est seraient supérieurs à la moyenne nationale qui est d'un (à deux) gendarme(s) pour 1000 habitants.

Ce « surdimensionnement en effectifs » est dû à **la prise en compte par l'État de la fréquentation de l'île et de la valeur des préjudices des biens en jeu.**

Tout à fait conscients de leurs missions en matière de sécurité, les gendarmes sont aussi tenus d'assurer le contrôle aux frontières alors que cette activité nécessite une formation particulière et longue et devrait relever normalement exclusivement de la PAF.

Pour ce faire, les gendarmes reçoivent une « mise à jour » succincte alors que l'activité de contrôle au frontière ne relève pas de leurs compétences.

Or, les contrôles aux frontières constituent la première étape essentielle pour garantir la sécurité d'une île.

Depuis peu, deux agents de la PAF viennent 1 à 2 fois par semaine à Saint-Barthélemy.

Force est de constater que si elle était présente de façon permanente dans l'île, comme ce fut le cas il y a quelques années, **cela permettrait un meilleur contrôle aux arrivées.**

Si ces effectifs, formés à cet effet étaient présents de façon permanente ici sur notre territoire, cela permettrait à la gendarmerie de se focaliser sur les fonctions et les missions qui sont les siennes et donc probablement avec plus d'efficacité, quand bien même leurs effectifs viendraient à être réduits par décision de l'État.

En outre, il a été constaté qu'il n'y avait plus de portique à l'arrivée du port, qu'il n'y a plus de détecteur de métaux à l'aéroport et plus de maître-chien ni de chien renifleur.

Or, selon la gendarmerie, **toutes les victimes d'accidents de la route en deux-roues sont positives aux stupéfiants et/ou à l'alcool.**

Par ailleurs, et selon l'avis du commandant de gendarmerie, **l'axe de la prévention** est manifestement **l'un des meilleurs remèdes contre la montée de la délinquance.**

Cela passe par exemple par des contrôles inopinés comme ceux effectués en collaboration avec la police territoriale, mais aussi en forçant le trait sur la visibilité des forces de l'ordre, que ce soit au moyen de leurs véhicules clairement identifiés, des rondes à pied ou à deux roues.

Il faut « **marquer le terrain** » pour indiquer aux délinquants de toute nature qu'une présence policière est bien réelle et active et qu'elle saura répondre très vite en cas de besoin. Cette force de dissuasion est nécessaire car elle est efficace contre les braquages dont les issues pourraient très mal se terminer.

2. **La Police Territoriale** : Moyens et champs d'intervention

Actuellement, la police territoriale est une équipe de 8 policiers, 2 agents administratifs et 1 ASVP – Agent de surveillance de la voie publique à la disposition et à l'écoute de la population de 7 heures à 18 heures, du lundi au samedi et lors des manifestations sportives et culturelles (dimanches et jours fériés)

La police territoriale dispose des véhicules 4X4, de vélos, de matériel informatique divers et d'un dispositif de radios et de téléphones lui permettant d'être en liaison directe ou satellite avec la gendarmerie, les pompiers, l'hôpital, les services techniques de la Collectivité, de veiller au trafic maritime avec les autorités portuaires et le CROSS et les services extérieurs de l'Etat lors d'évènement majeurs ou de catastrophes naturelles.

Pour autant, si la Police Territoriale travaille en relation avec la gendarmerie par convention triennale, et malgré ses dotations diverses en effectifs et matériels, elle demeure peu efficace sur la montée de cette délinquance qui nécessite des pouvoirs spécifiques qu'elle n'aura jamais : Pour rappel, à l'instar des polices municipales, la Police Territoriale est chargée de la prévention et de la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques ; **elle n'intervient pas dans le maintien de l'ordre.** ([Article L2212-2](#) du Code Général des Collectivités Territoriales)

II. **PRECONISATIONS POUR AMELIORER LA SITUATION ET FREINER LES DERIVES**

À la lumière de ces constats, il est donc possible d'améliorer rapidement la sécurité de l'île de façon assez simple :

- Mener une campagne de prévention permanente en « marquant le terrain »,

- Installer de nouvelles caméras de vidéo surveillance qui sont d'une aide parfois précieuse,
- **Le redéploiement de la police aux frontières de façon permanente semble être une première voie de bon sens.** En effet, cette voie devrait permettre de **dissuader les dérives croissantes des trafics en tout genre** et inciter au respect des règles de vie en société qui pour une bonne partie de ces entrants n'ont aucune signification. **Cela aurait comme incidence de rassurer la population mais aussi nos touristes-cible qui considèrent les forces de l'ordre comme nécessaires au maintien de la tranquillité.**
- D'autres matériels pourraient être redéployés comme **un navire d'intervention** (dotation de la P.A.F.), **des drones de contrôle** (suivis d'infractions), et pourquoi pas une couverture radar pour permettre une meilleure identification des navires entrants et sortants de l'île.

ANNEXES

TRAVAUX, RECHERCHES ET ENTRETIENS
MENÉS PAR LE CESCE DANS LE CADRE DE
LA COMMISSION « SÉCURITÉ »



ANNEXE I PRINCIPAUX ECHANGES AU SEIN DU CESCE

ASSEMBLEE PLENIERE DU 29/04/2021

Le président annonce qu'il souhaiterait lancer une réflexion sur la sécurité, comme il l'avait déjà exprimé dès 2017.

La densification de l'île pose le problème de l'augmentation de l'insécurité et les récents faits montrent que la situation se dégrade alors même que le modèle économique St-Barth repose sur la sécurité, élément fort de l'attractivité de l'île.

Selon le président et Antoine Querrard, il est important d'agir vite en vue de résorber l'insécurité croissante.

Le président rappelle en outre que les communes de plus de 10.000 habitants ont l'obligation de constituer un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) chargé de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Ce Conseil réunit, selon le territoire, l'ensemble des acteurs prenant part à l'application des politiques de sécurité et de [prévention de la délinquance](#).

Ainsi, préalablement à la constitution d'une telle instance à Saint-Barthélemy, le président Majorel propose que le CESCE réalise un audit d'ensemble pour identifier tous les problèmes de sécurité rencontrés sur le territoire et établir un diagnostic de la situation.

Il ajoute qu'Olivier Basset, représentant de l'Etat à Saint-Barthélemy, soutient cette initiative et a déjà indiqué que ses services se tiendraient à disposition du CESCE pour lui fournir des données chiffrées.

Pour conclure, le président demande à l'assemblée si elle serait favorable au lancement de cette réflexion.

L'ensemble des conseillers approuve.

Le président indique par conséquent que la constitution d'une commission *ad hoc* pour travailler sur le sujet sera votée lors de la prochaine Assemblée Plénière.

Lors des échanges liés à ce dernier sujet, plusieurs réflexions ont déjà pu être exprimées par les conseillers :

- ✓ Sur l'organisation et les moyens des services de police et de gendarmerie sur le territoire (les horaires, le manque de moyens, les mains courantes qui ne peuvent plus être déposées à la Gendarmerie...)
- ✓ La portée limitée du déploiement des caméras de surveillance qui constitue un outil mais ne règle pas le problème (cf. procédure de la levée de doute)
- ✓ L'organisation de la justice sur le territoire
- ✓ La diversité des infractions commises sur le territoire : contre les personnes et contre les biens

- ✓ La diversité des profils des auteurs des infractions

ASSEMBLEE PLENIERE DU 27/01/2022

Le président Majorel souhaite revenir sur l'enjeu de la sécurité à Saint-Barthélemy.

Si la préfecture a annoncé en fin d'année 2021 sa volonté de constituer un comité local de sécurité et de prévention de la délinquance pour les îles du nord, le président Majorel explique qu'à ce stade ce dispositif qui n'a pas encore été mis en place. Il faudra donc attendre pour connaître sa portée.

Puis, il informe les conseillers qu'à la suite de l'article paru dans le journal de Saint-Barth du 13 janvier 2022 concernant la seconde tentative de vol chez Diamond Genesis et l'interview de la Directrice Madame Alessandra Barion, il l'a contactée.

La directrice de la bijouterie est particulièrement concernée par la dégradation progressive de la sécurité à Saint-Barthélemy. A la suite du premier braquage dont son établissement a fait l'objet elle a réuni les acteurs jouant un rôle dans ce domaine (COM, gendarmerie...). Cependant, à ce jour, cet échange n'a donné lieu à aucune suite.

Le président signale également que Madame Barion s'est exprimée sur les **difficultés à mettre en place la procédure de levée de doute à Saint-Barthélemy** : la situation du logement sur l'île rend complexe l'installation de sociétés privées spécialisées dans la sécurité.

Compte tenu de ce qui précède et face à l'augmentation de l'insécurité et des incivilités sur le territoire, le président Majorel confirme que le CESCE doit s'emparer du sujet.

Il souligne que notre modèle économique repose notamment sur la sécurité garante d'un cadre de vie apaisé et propice à l'accueil d'une clientèle haut de gamme.

Selon le président, le CESCE devra dans un premier temps recenser la typologie des infractions sur l'île (I) et dans un second temps réfléchir à la mise en place de mécanismes visant à préserver la sécurité sur le territoire (II).

L'ensemble des conseillers approuve et les échanges abondants ont déjà permis de mettre en lumière :

1. *La diversité des formes de délinquance sur le territoire* (braquages, cambriolages, agressions verbales, divers actes d'incivilité, vols en villa, violences au collège, drogue, insécurité routière....)
2. *Certaines causes de l'augmentation de l'insécurité* : un contrôle des entrées sur le territoire lacunaire, une organisation entre les services de la police territoriale et la gendarmerie nationale perfectible, un personnel saisonnier ou une main d'œuvre à l'image des conditions médiocres de travail et de vie proposées par les employeurs, un besoin grandissant de main d'œuvre pour répondre aux exigences imposées par l'industrie du luxe → augmentation de la population, l'organisation de l'hébergement des saisonniers et de la main d'œuvre portugaise, dominicaine ou autre concentrée dans des mêmes espaces → montée du communautarisme et probable développement de tensions

3. *Quelques solutions à étudier et à approfondir* : soumettre les recrutements de personnel saisonnier à une agence spécialisée afin de favoriser les profils de qualité et procéder à des enquêtes de moralité, Investir dans des bateaux rapides pour améliorer le contrôle des entrées, mettre en place une sorte de police de proximité proposant un soutien psychologique instantané envers les victimes et une réponse répressive immédiate à l'encontre des agresseurs, améliorer les patrouilles de nuits, impliquer les secteurs à forte main d'œuvre extérieure dans la mise en place de solutions

Pour conclure, le président Majorel propose aux conseillers qui seraient intéressés de prendre part activement à cette réflexion de se rapprocher de lui afin que les travaux puissent débuter en mars prochain.

ANNEXE II

GENDARMERIE / POLICE TERRITORIALE

COMPTE RENDU D'ENTRETIEN AVEC LE LIEUTENANT DE GENDARMERIE LE 22/03/2022 AU CESCE en présence du président Majorel, de Jean-Claude Dufour et d'Anne Peuchot

Constats :

Selon le lieutenant de gendarmerie, les effectifs de la gendarmerie à Saint-Barthélemy seraient suffisants (30) : l'état aurait pris en compte le type de clientèle qui fréquente l'île et la valeur des préjudices éventuels et des biens en jeu. (NB : normalement sur le territoire national on compte 1 gendarme pour 1000 habitants)

Il y a une patrouille de gendarmerie tous les jours entre 20h et 5h

En ce qui concerne les chiffres de la délinquance ils peuvent être transmis par la préfecture au CESCE. Pour Saint-Barthélemy, l'analyse des chiffres concernant les vols ne devra pas s'arrêter au nombre de faits selon le lieutenant. Il sera important en effet de prendre en compte la valeur des préjudices et des biens volés ainsi que les moyens mis en œuvre par les auteurs des faits.

Toutefois :

- Il n'y a plus de PAF → les gendarmes font le travail de la PAF alors qu'ils ne sont pas formés pour cela OR, les contrôles aux frontières sont un levier important pour garantir la sécurité sur une île. A noter cependant qu'à partir de cette semaine deux agents de la PAF viendront 1 à 2 fois par semaine à St-Barth.
- Il n'y a plus de portique à l'arrivée au port, il n'y a pas de détecteur de métaux à l'aéroport
- Il n'y a plus de maître-chien OR, la circulation et l'usage de stupéfiants atteignent des niveaux très importants (NB. Des traces de consommation d'alcool et de stupéfiants sont présentes chez presque toutes les victimes d'accidents de la route sur l'île)
- Sauf manifestations sportives ou culturelles importantes, la police territoriale qui compte actuellement 13 personnes intervient du lundi au samedi de 7 heures à 18 heures. Compte tenu des règles en matière de temps de travail et de l'effectif il n'est pas possible, en l'état, d'augmenter ces créneaux horaires.

Pistes d'amélioration évoquées :

- Augmenter les effectifs de la police Territoriale mais cela pose le problème du logement
- S'interroger sur les champs de compétence actuels d'un agent de police territoriale et réfléchir, le cas échéant, à les élargir
- Inciter l'état à affecter de nouveau un maître-chien à Saint-Barthélemy (il y en a toujours un à Saint-Martin). Cela présente un coût mais la Collectivité pourrait y participer.
- Comprendre pourquoi la PAF n'est plus présente à Saint-Barthélemy et inciter l'Etat à réinstaller ce service sur l'île pour assurer un contrôle aux frontières efficace
- Mettre en place de la surveillance par drone
- Mettre en place de la surveillance par bateau : la gendarmerie travaille actuellement avec l'ATE pour la mise en place d'une convention de partenariat permettant la mise en commun de leur patrouille

COMPTE RENDU D'ENTETIEN AVEC ROSMON GREAUX – CHEF DE LA POLICE TERRITORIALE LE 07/04/2021

→ La police territoriale n'intervient pas dans le maintien de l'ordre.

→ La convention de coordination de la police territoriale de Saint-Barthélemy et de la gendarmerie nationale est un document révisé tous les 3 ans. La dernière version date de 2019 elle est par conséquent en cours de révision. Un Rendez-vous entre la collectivité, le représentant de l'Etat à Saint-Barthélemy, le procureur de la république, police et gendarmerie en mai.

→ Un groupe de traitement de la délinquance routière des 2 roues à St-Barth groupe local de traitement de la délinquance (GLTD) a été mis en place en mai 2018

<https://www.journaldesaintbarth.com/actualites/faits-divers/le-plan-drastique-des-autorites-contre-les-accidents-de-deux-roues-201807021732.html>

→ la hausse de la délinquance s'explique par l'augmentation de la population, l'augmentation de la circulation et des contrôles aux frontières réalisé par des gendarmes non spécialisés compte tenu du fait qu'il n'y a pas d'agent de la PAF sur e territoire.

LES MOYENS DE LA GENDARMERIE ET DE LA POLICE TERRITORIALE A ST-BARTHELEMY - Recherches

LA POLICE TERRITORIALE DE SAINT BARTHELEMY <https://www.comstbarth.fr/services-en-ligne/police-territoriale> + Entretien avec R. Gréaux

Effectifs – Moyens humains :

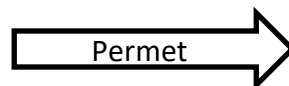
- 8 policiers
- 2 agents administratifs
- 1 ASVP – Agent de surveillance de la voie publique

Horaires :

De 7 heures à 18 heures, du lundi au samedi et lors des manifestations sportives et culturelles (dimanches et jours fériés) (*Application des règles communes relatives au temps de travail et à la dure légale de travail*)

Les moyens matériels (sous réserve que les informations sur le site de la Collectivité soient à jour)

- 3 véhicules 4x4 équipés pour le remorquage (entretien avec Rosmon Gréaux)
- 2 vélos VTT (ASVP)
- 1 dispositif radios et téléphones composé de :
 - 1 relais permettant une couverture radio de l'île
 - 1 base police
 - 2 radios mobiles
 - 12 radios portatives
 - 1 VHF marine
 - 2 téléphones portables
 - 2 iPad
- Matériel informatique divers



* Mise en liaison entre la police territoriale, la gendarmerie nationale, les pompiers, l'hôpital, les services techniques

* Veille du trafic maritime avec les autorités portuaires et le CROSS Antilles-Guyane

*Liaison satellite avec les services extérieurs de l'Etat, lors d'évènements majeurs ou de catastrophes naturelles

LA BRIGADE DE GENDARMERIE - *Entretien avec le Lieutenant de gendarmerie le 22 mars 2022*

Effectifs :

30 au total (NB : normalement sur le territoire national on compte 1 à 2 gendarmes pour 1000 habitants) dont 8 gendarmes présents pour effectuer des patrouilles de gendarmerie tous les jours entre 20h et 5h du matin

Moyens :

Aucune donnée concernant les moyens dont dispose la brigade.

En revanche, ce qu'il n'y a pas :

- Absence de portiques à l'arrivée au port et Absence de détecteur de métaux à l'aéroport
- Pas d'agent de la PAF (NB : depuis fin mars, deux agents de la PAF viennent 1 à 2 fois par semaine à Saint-Barthélemy)
- Pas de maître-chien
- Pas de bateau (pour parler avec l'ATE afin de mettre en place des rondes communes)

TABLEAU SYNOPTIQUE

LES MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES DE LA POLICE TERRITORIALE ET DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE A SAINT-BARTHELEMY

	POLICE TERRITORIALE	GENDARMERIE
EFFECTIFS	<p>8 policiers 2 agents administratifs 1 ASVP – Agent de surveillance de la voie publique</p>	<p>30 au total (NB : normalement sur le territoire national on compte 1 à 2 gendarmes pour 1000 habitants) Dont 8 gendarmes présents pour effectuer des patrouilles de gendarmerie tous les jours entre 20h et 5h du matin</p>
MOYENS TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • 3 véhicules 4x4 équipés pour le remorquage (entretien avec Rosmon Gréaux) • 2 vélos VTT (ASVP) • 1 dispositif radios et téléphones composé de : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 relais permettant une couverture radio de l'île ○ 1 base police ○ 2 radios mobiles ○ 12 radios portatives ○ 1 VHF marine ○ 2 téléphones portables ○ 2 iPad • Matériel informatique divers 	<p><u>CE QU'IL N'Y A PAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de portiques à l'arrivée au port • Absence de détecteur de métaux à l'aéroport • Pas d'agent de la PAF (NB : depuis fin mars, deux agents de la PAF viennent 1 à 2 fois par semaine à Saint-Barthélemy) • Pas de maître-chien • Pas de bateau (pour parler avec l'ATE afin de mettre en place des rondes communes)

RECHERCHES SUR LA REGLEMENTATION FRANCAISE EN MATIERE DE POLICE MUNICIPALE

<https://www.policemunicipale.fr/connaitre/competence/>

Les agents de la police municipale sont compétents sur le territoire de leur commune. Ils agissent sous l'autorité du maire et ont pour mission la prévention et la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. ([Article L2212-2](#) du Code Général des Collectivités Territoriales)

Ce qu'ils peuvent faire :

- Relevé d'identité afin de dresser un procès-verbal pour constater une infraction qu'ils sont habilités à verbaliser
- Recueil d'identité Dans le cas d'infractions qu'ils n'ont pas compétence à verbaliser, les policiers municipaux ne peuvent procéder qu'à un recueil d'identité. Cette procédure permet à l'agent de demander au contrevenant de décliner son identité sans pouvoir exiger de se faire présenter un document prouvant cette déclaration.
- L'usage de menottes à condition que La personne interpellée soit jugée dangereuse pour elle-même ou autrui ou qu'elle soit susceptible de prendre la fuite.
- Palpation de sécurité
- Inspection visuelle des bagages à mains
- Dépistage d'alcoolémie sur l'ordre et sous la responsabilité d'un Officier de Police Judiciaire (OPJ)
- Le dépistage de produits stupéfiants sur l'ordre et sous la responsabilité d'un Officier de Police Judiciaire (OPJ)
- La rétention du permis de conduire dans le cas d'un taux d'alcoolémie élevé supérieur ou égal à 0,80 grammes d'alcool par litre de sang ou dans le cas de très grands excès de vitesse de 40 km/h ou plus au-dessus de la limite autorisée.
- Immobilisation et mise en fourrière d'un véhicule dans le cas d'infractions mettant en jeu la sécurité du véhicule ou du conducteur
- Accès aux fichiers des immatriculations et des permis de conduire
- Utilisation d'une arme en cas de légitime défense

Ce qu'ils ne peuvent pas faire :

- Contrôle d'identité
- Fouiller une personne ou un véhicule
- Enquêter

RECHERCHES SUR LA COOPERATION GENDARMERIE / POLICE MUNICIPALE : Principe en droit national <https://www.policemunicipale.fr/connaitre/competence/>

« Dès lors qu'un service de police municipale comporte au moins cinq emplois d'agent de police municipale, une convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'État est conclue entre le maire de la commune et le représentant de l'État dans le département, après avis du procureur de la République ».

Cette convention précise la nature et les lieux d'intervention des agents de police municipale. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées en complémentarités avec celles des forces de sécurité de l'État. La conclusion d'une convention est aussi obligatoire pour que les policiers municipaux puissent exercer de nuit et être armés.

LA COOPERATION GENDARMERIE / POLICE MUNICIPALE A SAINT-BARTHELEMY : Voir Délibération CE 2019 – 385 :

https://actes.eservices-comstbarth.fr/PJ/Deliberation%20CE/Deliberation%20CE_2019/2019-385%20CE%20-%20Annexe.pdf

Convention trisannuelle en cours de modification (Cf. entretien avec le chef de la police territoriale)

RECHERCHES SUR L'APPUI DE LA COLLECTIVITE DE SAINT-BARTHELEMY A L'EGARD DE LA GENDARMERIE – Recherches documentaires des actes de la Collectivité pouvant donner des indices sur des pratiques ayant eu lieu dans le passé

2007, lorsqu'il y avait des agents de la PAF à SBH, la commune participait financièrement à leur hébergement :

https://actes.eservices-comstbarth.fr/PJ/Deliberation%20CE/Deliberation%20CE_2007/PDF/2007-052%20CE.pdf

2020, la collectivité a, pendant les fêtes de fin d'année notamment, demandés des renforts de gendarmerie :

https://actes.eservices-comstbarth.fr/PJ/Deliberation%20CE/Deliberation%20CE_2021/2021_335_ce.pdf

2021 Prise en charge des repas des personnels de gendarmerie de Guadeloupe déplacé à Saint-Barthélemy :

https://actes.eservices-comstbarth.fr/PJ/Deliberation%20CE/Deliberation%20CE_2021/2021_334_ce_annexe.pdf

En 2008 hébergement par la collectivité d'un gendarme maître-chien :

https://actes.eservices-comstbarth.fr/PJ/Deliberation%20CE/Deliberation%20CE_2008/PDF/2008-155%20CE.pdf

ANNEXE III
COMPTE RENDU DE LA REUNION « ASSISES TERRITORIALES DE LA SECURITE INTERIEURE DE
SAINT-BARTHELEMY »
LE 22 JANVIER 2020 A 9h – HOTEL DE LA COLLECTIVITE

Participants :

- ✓ Préfecture : Olivier Basset
- ✓ Collectivité : Madame la vice-présidente Nicole Gréaux
Thierry Aron – Directeur de Cabinet du président
Pascal Peuchot – Services techniques
- ✓ Gendarmerie nationale : Capitaine Magniol
- ✓ Pompiers - STIS : Lieutenant Laurens
- ✓ Police Municipale : Rosmon Gréaux
- ✓ Association des Hôtels et Villas : Anne Dentel et Vanessa Panza
- ✓ Représentant de sociétés de sécurité privée : Société vipprotectevent et MM. Alexandre Giordano et Thierry Amiens pour la SARL NIS, formation sécurité et incendie
- ✓ Aéroport : Fabrice Danet – Directeur
- ✓ Port : Ernest Brin – Directeur
- ✓ CESCE : Pierre – Marie Majorel – Président et Anne Peuchot
- ✓ La société Solutech

Ordre du jour et objet de la réunion :

1. Technologies (Vidéosurveillance, alerte et information à la population)
2. Organisation (accès aux forces de sécurité intérieure, attentes de la population)
3. Partenariat et Continuum de sécurité (le rôle de chacun, les outils de prévention)

Mener une concertation au niveau local en ce qui concerne l'organisation territoriale des forces de sécurité, le partenariat entre les différents acteurs pour assurer un continuum de sécurité et l'adoption de nouvelles technologies au service de la protection de la population.

1. Technologies : ce qu'il faut retenir

Sur la vidéosurveillance :

A ce jour, le territoire de Saint-Barthélemy est doté d'un système de vidéosurveillance qui s'avère efficace en matière de maintien de l'ordre public.

La Collectivité, en concertation avec les services de la police territoriale et de la gendarmerie, souhaite accroître encore le nombre de caméras en fonctionnement sur l'île.

Pour ce faire, elle doit se soumettre à des procédures contraignantes car ce domaine est très réglementé : En effet, toute installation doit au préalable être validée par la Préfecture et l'accès aux images par les services de sécurité intérieure est très encadré. Le processus est en cours.

Concernant les systèmes de vidéosurveillance privés :

On constate une augmentation du nombre d'entreprises ayant recours à des systèmes de vidéosurveillance.

Toutefois, nombreux sont ceux qui méconnaissent la réglementation en matière de vidéosurveillance dans les lieux ouverts au public. Il serait ainsi opportun d'améliorer l'information pour :

- Que chacun ait connaissance des règles strictes qui s'appliquent à l'utilisation des images

- Rappeler que sans déclaration préalable auprès de la préfecture, les images enregistrées ne peuvent pas être exploitées par la justice.
- Rappeler qu'en cas de déclenchement d'un système d'alarme, la gendarmerie ne se déplace qu'après une « levée de doute ».

Sur les systèmes d'alerte et d'information à la population :

La Collectivité, l'Etat et le STIS ont mis en place un groupe de travail afin de réfléchir et adopter les types d'alerte et d'information à la population en fonction de la nature de la crise et du moment de la diffusion.

Compte tenu de la multiplicité des critères à prendre en compte mais aussi de la vulnérabilité de la population dans un contexte de crise, la maîtrise de l'alerte et sa diffusion sont primordiales. L'information doit être simple, claire, adaptée, compréhensible par tous et non anxiogène.

La conclusion de ce travail devrait déboucher sur l'utilisation sur le territoire de plusieurs canaux chacun adapté aux circonstances.

2. Organisation, partenariat et continuum de sécurité

Le représentant de la préfecture introduit ce point en insistant sur le fait que la sécurité est un argument touristique très fort pour Saint-Barthélemy.

Tout doit donc être mis en œuvre pour que cet atout demeure pérenne.

Un livre de procédure est actuellement en cours de rédaction concernant le rôle et les interventions de chaque acteur de la sécurité intérieure.

Concernant la question de l'implantation des forces de sécurité intérieure : A l'exception du STIS elles sont à Gustavia. Cette localisation se justifie par le fait que le risque est essentiellement concentré sur cette zone.

Toutefois, une réflexion devra être engagée en ce qui concerne la question de l'accessibilité de la gendarmerie et de la préfecture pour les personnes à mobilité réduite.

3. Questions diverses et points de vigilance identifiés

La question du contrôle de l'immigration au niveau des entrées par bateaux de plaisance.

Selon le directeur du port, en 2019, il y a eu 73966 personnes sur des bateaux de plaisance et les contrôles sont extrêmement complexes voire impossibles. La procédure ISPS devrait être revue et améliorée.

Le directeur du port, revient également sur la plage de Ti Saint Jean qui est un point d'entrée sur l'île dépourvu de tout contrôle.

La question des taxis sauvages : Compte tenu du nombre de taxis insuffisant à certaines périodes très fréquentées, de nombreuses personnes s'improvisent chauffeurs privés. Cette pratique est illégale et doit être contrôlée et sanctionnée. Toutefois, il est également nécessaire de trouver des solutions pour offrir à la clientèle de l'île la possibilité de ne pas conduire.

Le manque de compétence sur l'île dans les métiers de la sécurité : pendant les périodes de forte affluence, les entreprises privées de sécurité font appel à de la main d'œuvre extérieure.

PRÉFÈTE DÉLÉGUÉE DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

Saint-Barthélemy, le 6 janvier 2020

CABINET
Affaire suivie par : Olivier BASSET
05 90 27 91 73
olivier.basset@saint-barth-saint-martin.gouv.fr

La Préfète déléguée
de Saint-Barthélemy et Saint-Martin

à

Destinataires in fine

Objet : Assises territoriales de la sécurité intérieure

Pièces jointes : questionnaire

Le ministre de l'intérieur a lancé les travaux de rédaction du Livre blanc de la sécurité intérieure le 14 octobre 2019 à Paris en présidant le premier comité de pilotage du projet.

Une large concertation locale permettra de prendre en considération les préoccupations, les besoins et les attentes de la population et des forces de sécurité de Saint-Martin.

J'ai l'honneur de vous convier aux Assises territoriales de la sécurité intérieure de Saint-Barthélemy qui se tiendront le **mercredi 22 janvier à 9h00 à l'hôtel de la collectivité, salle du conseil territorial.**

L'ordre du jour est le suivant :

- organisation territoriale des forces de sécurité ;
- partenariat entre les différents acteurs pour assurer un continuum de sécurité ;
- adoption des nouvelles technologies au service de la protection de la population.

Afin de préparer les échanges, vous trouverez en pièce jointe un questionnaire reprenant les thèmes qui seront abordés.

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette réunion, où de vous y faire représenter en cas d'empêchement.



Sylvie FEUCHER
Préfète déléguée de Saint-Barthélemy et Saint-Martin

PREFETE DELEGUEE DE SAINT-BARTHELEMY ET DE SAINT-MARTIN

QUESTIONNAIRE – Réunion du 22/01 à 9h00 ASSISES TERRITORIALES DE LA SECURITE INTERIEURE 2020

Organisation

- Modalités d'accès aux forces de sécurité intérieure : satisfaction du nombre d'implantations, horaires d'ouverture, accès numérique et tout autres points jugés pertinents.
- Attentes de la population en termes de prestations de services attendues et de qualité du service rendu, et lien de la population avec les forces de sécurité intérieure.
- Organisation administrative et territoriale des forces de sécurité intérieure

Partenariat et Continuum de sécurité

- Rôle du Président de la Collectivité de Saint-Barthélemy
- Place et missions de la police territoriale et de la gendarmerie à Saint-Barthélemy.
- Outils de préventions.
- Participation des citoyens à la sécurité collective et la paix publique.
- Participation des autres acteurs de la sécurité (sécurité privée, bailleurs, transporteurs, etc.).

Technologies

- Vidéosurveillance
- Alerte et information à la population
- Faciliter et sécuriser les FSI en mobilité (référencement spatio-temporel, pilotage des opérations en temps réel, amélioration des conditions de travail et sécurisation des interventions).
- Cartographie

ANNEXE IV

RECHERCHES SUR LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Pour quelles Communes ?

En application de l'article L132-4 du Code de la Sécurité Intérieur (Loi du 25 mai 2021) : **la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est OBLIGATOIRE dans les communes de plus de 5000 habitants.**

Le conseil est créé à l'initiative du maire (donc du président dans le cas de SBH) → ce n'est pas à l'initiative du préfet

Qui participe ?

Maire (président), préfet, procureur de la république, gendarmerie, police, collège, associations, parents, commerçants..... → tous les acteurs du territoires concernés par les problématiques liées à la sécurité publique et à la délinquance

Objet ?

Il s'agit d'une **action collective concertée et coordonnée** des différents acteurs de la sécurité et de la prévention sur le territoire.

Le conseil joue le rôle d'une boîte à outils qui favorise les échanges d'informations entre tous ces acteurs et permet de concrétiser ce travail collégial par des actions sur le terrain.

Il s'agit plus d'action de prévention que de répression.

Prérequis ?

Etablir un diagnostic local de sécurité : Ce travail vise à établir un audit de l'ensemble des problématiques de sécurité rencontrées sur le territoire ET des actions conduites dans le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance.

Le CESCE pourrait conduire cet audit.

Processus de création d'un CTSPD ?

1. Le CT vote la création d'un CTSPD et sa composition
2. Constitution d'un groupe de rédaction du Règlement Intérieur
3. 1ere réunion plénière pour adopter le RI + **fixer les priorités du territoire en matière de sécurité et de prévention de la délinquance (plan de programmation)**

Les clés de l'efficacité ?

- **Mise en place d'actions concrètes** sur le terrain **en veillant à une réelle implication et mobilisation de tous les partenaires locaux et de l'Etat**

- **Création d'un poste de coordonnateur de sécurité** : Sous l'autorité du maire (président) il est le véritable animateur du CTSPD, il est l'interlocuteur de tous les partenaires locaux, il est le garant de la bonne circulation de l'information, il est tenu de mobiliser tous les acteurs et de les accompagner

dans la mise en œuvre des priorités, il assure le pilotage opérationnel de la politique locale de prévention de la délinquance...

- I. Diagnostic
- II. Définition des priorités et plan de programmation
- III. Mise en place d'actions

Liens et autre documentation :

<https://www.lagazettedescommunes.com/727207/prevention-de-la-delinquance-les-cles-de-lefficacite/>

<https://www.lagazettedescommunes.com/748076/le-coordonnateur-de-securite-un-rouage-essentiel-de-la-prevention-de-la-delinquance/>

<https://www.banquedesterritoires.fr/profession-coordonnateur-de-prevention-et-de-securite>



Plan territorial de
prévention de la dél



Mission
d'évaluation des dis



ANNEXE V
CONTACTS CABINETS DE CONSEIL « SECURITE » pour Diagnostic local de sécurité

<https://suretis.com/>

<https://www.cronos-conseil.fr/>

<https://ffsu.org/>

<https://themis-sp.fr/>